

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION**SECURITE ET PREVENTION DES RISQUES
POUR LES SPECTACLES (INITIATION)****INFOS PRATIQUES** **Durée : 1 journée soit 7 heures** **Intervenants :**

- Professionnels de la prévention des risques et de la sécurité des spectacles
- Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)
- Chargé de sécurité ERP (AP2 ou SSIAP 3)

 **Pré requis pour la formation : aucun****Public visé :** Toute personne souhaitant acquérir des connaissances dans le domaine de la prévention des risques **Tarif sur demande après réalisation d'un diagnostic** **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Acquérir les connaissances pour identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles :

- Connaître les différentes réglementations applicables : ERP, Code du Travail,
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux d'évènements
- Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail
- Respecter la réglementation pour assurer une exploitation en sécurité

 **PROGRAMME DE LA FORMATION****LA REGLEMENTATION ERP :**

- Les principes généraux
- Les différents intervenants en ERP
- Les dispositions générales
- Les dispositions particulières : L, N

LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL - LE CODE DU TRAVAIL :

- Les risques professionnels dans le spectacle et les événements
- Les principes généraux de prévention
- Les différents intervenants
- La prévention des risques : le DU, les plans de prévention, le protocole de sécurité
- Les formations obligatoires
- Les équipements de protection individuelle



METHODES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Méthodologie :

- Apports théoriques
- Mises en situation pratique
- Etudes et analyses de cas concrets
- Echanges d'expérience

Supports :

- Projection de diaporamas et de vidéos.
- Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée en version papier.



EVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances théoriques par un QCM en fin de formation..